

Décision portant nomination des membres des jurys d'admission au concours d'Internat Vétérinaire
Animaux de compagnie (AC) pour l'année 2025-2026 (rentrée 2026)

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu le décret n°2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu le décret du 12 novembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe ;

Vu la décision du Collège des Directeurs des ENVF en date du 18 juillet 2025 concernant la nomination des présidents des jurys d'admission aux concours d'internats vétérinaires pour l'année 2025-2026 ;

La Directrice de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS), sur proposition de la coordonnatrice du jury,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La liste des membres des jurys d'admission au concours d'internat vétérinaire pour les animaux de compagnie (AC) est établie comme suit :

Représentant de l'ENVA : Mathieu MANASSERO, Professeur en Chirurgie

Représentant de l'ENVT : Cathy LAYSSOL-LAMOUR, Praticienne hospitalière en Imagerie Médicale

Représentant d'Oniris : Amandine DRUT, Maître de conférence en Médecine Interne

Représentant de VetAgro Sup : Emilie ROSSET, Praticienne hospitalière en Reproduction

Personnalités qualifiées du champ disciplinaire :

- Lorna GUENIOT-BOYLE, vétérinaire praticienne au Cellier (44850)
- Anaïs BIDET, vétérinaire praticienne au Grand Fougeray (35390)

Pour rappel, le président du jury d'admission au concours d'internat AC désigné par le collège des directeurs des ENVF est : Mme Laurence Deflesselle.

En cas d'absence de l'un des membres, les membres suppléants du jury sont :

- **Représentant de l'ENVA** : Ghita BENCHEKROUN, Professeur en Médecine Interne
- **Représentant de l'ENVT** : Nicolas JOUSSERAND, Maître de conférence en Médecine Interne
- **Représentant d'Oniris** : Pierre MAITRE, Maître de conférence en Chirurgie
- **Représentant de VetAgro Sup** : Marion MOSCA, Maître de conférence en dermatologie

Article 2 :

La composition des jurys d'admission au concours d'internat des Animaux de compagnie (AC) est fixée pour une durée de 1 an (session 2025-2026). À l'issue, la composition de ces jurys pourra être modifiée et fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle décision portant nomination.

Article 3 :

Le service en charge de la formation continue d'Oniris, responsable de la gestion administrative de ce concours, est chargé de l'application de la présente décision, en lien étroit avec la Présidente du jury sus-mentionnée.

Nantes, le 2/10/2025

La Directrice Générale

